

Instrumentation

3 Flutes (3rd doubles Piccolo)
2 Oboes
Cor Anglais
3 Clarinets in B \flat
(1st doubles Clarinet in A,
3rd doubles low C Bass Clarinet in B \flat)
3 Bassoons (3rd doubles Contrabassoon)

4 Horns in F
2 Trumpets in C
Trumpet in B \flat
2 Trombones
Bass Trombone
Tuba

Percussion (4 players)*

Harp
Piano

Solo Violin

Strings
(*Double Basses with 5 strings are required.*)

Nomenclature

3 Flûtes (3^e aussi Petite Flûte)
2 Hautbois
Cor anglais
3 Clarinettes en si \flat
(1^{re} aussi Clarinette en la,
3^e aussi Clarinette basse en si \flat , jusqu'à l'ut grave)
3 Bassons (3^e aussi Contrebasson)

4 Cors en fa
2 Trompettes en ut
Trompette en si \flat
2 Trombones
Trombone basse
Tuba

Percussion (4 exécutants)*

Harpe
Piano

Violon Solo

Cordes
(*Contrebasses avec 5 cordes sont exigées.*)

* Glockenspiel, Marimba (4 $\frac{1}{3}$ octaves), Vibraphone,
Xylophone, 2 Snare Drums, Bass Drum,
Suspended Cymbal, Maracas, Tambourine

* Jeu de timbres, Marimba (4 $\frac{1}{3}$ octaves), Vibraphone,
Xylophone, 2 Caisses claires, Grosse Caisse,
Cymbale suspendue, Maracas, Tambourin

Score in C

Partition en ut

Duration: ca 24 minutes

Duree: environ 24 minutes

All instruments sound as written except the Glockenspiel, which sounds two octaves higher; the Piccolo and Xylophone, which sound an octave higher; and the Contrabassoon and Double Bass, which sound an octave lower.

Les instruments sonnent à la hauteur écrite exceptés le Jeu de timbres qui sonne deux octaves plus haut; la Petite Flûte et le Xylophone, qui sonnent une octave plus haut; et la Contrebasse et le Contrebasson, qui sonnent une octave plus bas.

Accidentals remain valid for the entire bar. However this applies only to notes in the same octave. If notes in another octave are meant to be altered, the accidental will be repeated. If it is not, that note is assumed to be natural. Similarly, if an accidental is meant to continue into a subsequent bar, that accidental will be repeated. If it is not, the note is assumed to be natural unless it is tied.

Les altérations restent valables pour la mesure entière à la même hauteur. Si les notes dans une autre octave doivent être altérées, l'altération sera répétée. Si elle ne l'est pas, cette note sera présumée bécarre. De même, si une note altérée doit le rester dans une (ou des) mesure(s) suivantes, l'altération sera répétée. Si elle ne l'est pas, la note sera présumée bécarre sauf si elle est liée.